

Pour en savoir davantage sur l'ordre du jour, nous vous invitons à consulter le document de la CNESST: Guide pratique Comité de chantier. Ce gabarit d'ordre du jour est adapté à la démarche proposée dans le guide.

<b>Chantier</b>	
<b>Date</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span>année</span> <span>mois</span> <span>jour</span> </div>
<b>Heure</b>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <span style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px;"></span> : <span style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px;"></span> </div>
<b>Responsable de la réunion</b>	Prénom, Nom

SUJET(S)	RESPONSABLE(S)
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	



Le contenu de ce document est informatif et n'a pas de valeur légale. Il vise à proposer un outil de travail permettant aux membres d'un comité de chantier d'exercer les fonctions prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, c. S-2.1. Il ne remplace pas la lecture des lois applicables.